Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20230525-CC_2023_122-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

_____

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mai 2023, conformément à la loi.

DELIBERATION CC_2023_122

OBJET :

COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE - BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC

MARCHES PUBLICS

Avenant fixant les prix définitifs de prestations supplémentaires et modificatives - Marché de construction du bâtiment "la Passerelle" - lot n° 10, société SATELEC

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46

Présents :
Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

Ont donné pouvoir :
Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSE
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :
Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20230525-CC_2023_122-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023

Délibération CC_2023_122

COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE - BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC

MARCHES PUBLICS

Avenant fixant les prix définitifs de prestations supplémentaires et modificatives - Marché de construction du bâtiment "la Passerelle" - lot n° 10, société SATELEC

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC 2020_115 en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté de communes Pévèle Carembault a lancé un marché selon procédure adaptée relatif à la construction du bâtiment « La Passerelle ».

Le lot n°10 de ce marché, électricité CFA et CFO, a été attribué à la société SATELEC.

Le montant initial de ce marché s'élève à 426 338 € HT.

La réalisation de prestations supplémentaires et modificatives a été nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage.

De ce fait, il convient d'établir un avenant pour fixer les prix définitifs de ces prestations supplémentaires et modificatives, conformément aux dispositions de l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux 2009.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché public de 39 962,86 € HT, soit une augmentation de 9,37 %.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

- ***De valider l'avenant fixant les prix définitifs des prestations supplémentaires et modificatives,***
- ***D'autoriser le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document y afférent.***

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : PRESIDENT

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**CC_2023_122**
Objet :	**Avenant fixant les prix définitifs de prestations supplémentaires et modificatives - Marché de construction du bâtiment _la Passerelle_ - lot n_10, société SATELEC**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_122-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_122-DE-1-1_0.xml	text/xml	987 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_122-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h14min31s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min09s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min42s	Reçu par le MI le 2023-05-25